Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210720-CP_20210720_028-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 23/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 20 JUILLET 2021

OJ N° 028 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises. Attribution d'une subvention à la SAS Labeyrie, au titre de son projet de développement du site implanté à Came.

Date de la convocation : 13 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 72
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°12) ; BARANTHOL Jean-Marc ; BOUR Alexandra (à compter de l'OJ N°3) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°6) ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OLÇOMENDY Daniel ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°6).

ABSENTS OU EXCUSES :
BACH Fabrice-Sébastien ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; FOURNIER Jean-Louis ; INCHAUSPÉ Laurent ; IRIGOYEN Jean-François ; LACOSTE Xavier ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MILLET-BARBÉ Christian ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLIVE Claude ; SANSBERRO Thierry.

PROCURATIONS :
BERTHET André à DEQUEKER Valérie ; BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence ; BLEUZE Anthony à CHASSERIAUD Patrick ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello ; OLIVE Claude à LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; SANSBERRO Thierry à IPUTCHA Jean-Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210720-CP_20210720_028-DE

OJ N° 028 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises. Attribution d'une subvention à la SAS Labeyrie, au titre de son projet de développement du site implanté à Came.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient le développement des entreprises notamment par l'aide à l'immobilier d'entreprises, compétence communautaire dont le règlement a été adopté en Conseil communautaire du 3 novembre 2018, puis amendé à deux reprises les 22 février 2020 et 10 avril 2021.
Les trois volets concernés par ce dispositif sont : la transformation agroalimentaire, l'économie productive (production et service à la production), sur l'ensemble du territoire Pays Basque et l'hébergement de tourisme en Pays Basque intérieur.

Au titre du volet Transformation agroalimentaire, la Communauté d'Agglomération se propose de soutenir le projet de la SAS Labeyrie située à Came.

L'entreprise
Créée en 1946 par Monsieur Robert LABEYRIE, la société est initialement spécialisée dans le foie gras et le saumon fumé qui sont, aujourd'hui encore, les deux produits phares.
Au fil des années, l'entreprise Labeyrie étend son expertise à d'autres produits comme le magret de canard, le caviar, le jambon cru.
Le groupe Labeyrie Fine Foods se compose aujourd'hui de neuf sociétés exerçant une activité de production sur dix-sept sites (dont onze en France) et compte 4 600 collaborateurs. Les produits sont vendus sous sept marques propres (Labeyrie, Delpierre, Ovive, Blini, l'atelier Blini, Père Olive et Comptoir Sushi) et sous marque de distributeur (MDD).
Le chiffre d'affaires émane à 55% des grandes et moyennes surfaces, 40% de la restauration hors foyer et 5% de l'export.
L'entreprise compte 1 640 ETP et réalise un chiffre d'affaires de 325 M €.

Le projet
Le projet de développement concerne le site de Came dont l'activité principale est le foie gras.
L'activité foie gras s'appuie sur la filière de la coopérative Lur Berri. Les éleveurs et/ou gaveurs sont regroupés au sein d'un groupement de producteurs Palmitou codétenu par Lur Berri et Labeyrie. Les 230 producteurs apportent 3 millions de canards à l'atelier de Came qui produit 1 500 tonnes de foie gras et 6 000 tonnes de viande vendues telles quelles ou préparées (marinades) sur le site de Saint-Geours-de-Maremne.
L'atelier de Came est certifié IFS et travaille sur la certification américaine FDA. L'outil industriel exemplaire que constitue l'atelier de Came positionne la SAS Labeyrie comme un acteur incontournable et fédérateur pour la filière foie gras d'Aquitaine.

Le projet porte sur l'extension du site afin de permettre :
- l'amélioration des conditions de travail par l'automatisation de certaines tâches à faible valeur ajoutée et à risque pour l'opérateur, qui devrait pallier les difficultés de recrutement des opérateurs ;
- une meilleure valorisation des sous-produits (barres de cou) selon un nouveau processus, récupérer et commercialiser les langues et traiter les matières grasses.

Ainsi, les investissements porteront sur :
- la réorganisation du poste « éviscération » ;
- l'installation d'un atelier pour valoriser les coproduits (pattes et barres de cou) ;
- l'installation d'un fondoir pour récupérer les matières grasses ;
- le changement de la chaudière pour alimenter les nouveaux matériels installés en sus des postes existants.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210720-CP_20210720_028-DE

Ce projet représente un investissement global qui s'élève à 3,63 millions d'euros, dont 1,36 million d'euros d'investissements sur l'immobilier et 2,27 millions d'euros sur le matériel de production.

Le plan de financement (HT)

Dépenses		Ressources	
Immobilier d'entreprise	1 250 907,27 €	CAPB	200 000,00 €
Aménagements extérieurs	0,00 €	Département 64	200 000,00 €
Etudes	109 565,00 €	Autofinancement	960 472,27 €
TOTAL	1 360 472,27 €	TOTAL	1 360 472,27 €

Les montants d'intervention ont été définis selon les modalités fixées pour les projets d'ampleur stratégique pour le territoire, conformément à une convention conjointe entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le Département des Pyrénées-Atlantiques d'aides à l'immobilier d'entreprises (avenant) adoptée respectivement lors du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 10 avril 2021 et lors de la Commission permanente du Département des Pyrénées-Atlantiques du 28 mai 2021. Les subventions des deux collectivités sont ainsi plafonnées à 200 000 € pour chacune d'entre elles.

Vu le règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, amendé les 22 février 2020 et 10 avril 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Prendre toutes décisions relatives à l'attribution des aides économiques en direction des entreprises (aides à l'immobilier d'entreprises, aides à l'investissement, aides à l'innovation, avances remboursables...) » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer une aide à l'immobilier à la SAS Labeyrie de 200 000 €, au titre de son projet de développement du site implanté à Came ;
- approuver les termes de la convention d'aide correspondante ci-annexée, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre de l'Autorisation de Programme n°202127 « Aide à l'immobilier d'entreprises ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Messieurs ETXELEKU Peio et NARBAÏS-JAUREGUY Eric ont quitté la salle, n'ont pas pris part au débat, ni au vote.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 23/07/2021
Qualité : Directeur général des services